

SÈVRES



HAÛTS-DE-SEINE

GUIDE DE LA PETITE ENFANCE

Vivre à Sèvres



SEVRES.FR



*Avec le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales
et du conseil départemental des Hauts-de-Seine*





Sèvres, pour les tous-petits

Souvent avant même que l'enfant ouvre les yeux, ses futurs parents se préoccupent de savoir qui va en prendre soin dans les premières années de sa vie, à leurs côtés. Très vite ensuite, ils veulent aussi un moment de loisir avec leur jeune bébé. La ville de Sèvres affirme chaque jour son souhait d'être au plus près des besoins des familles.

À Sèvres, 250 bébés naissent chaque année. De jeunes familles s'y installent aussi, avec leur tout jeune enfant. Toutes trouvent dans notre ville une diversité de modes d'accueil : des accueils collectifs tout d'abord : 284 places en crèches municipales, 12 en crèche parentale, 10 en micro-crèche. À cela s'ajoutent des modes de garde individuels animés par le Relais Assistants Maternels municipal : 369 places sont disponibles chez les assistants maternels.

Ces accueils sont ouverts à tous et dans tous les quartiers. Selon l'activité des parents ou le besoin de socialisation pressenti pour leur enfant, des propositions d'accueil à temps complet ou à temps partiel peuvent être proposées.

La Médiathèque et la piscine municipales ainsi que les associations sévriennes offrent aussi différentes prestations pour des loisirs du tout jeune enfant : espace lecture dédié, moments de contes, lieu d'accueil enfants/parents, conférences sur l'éducation, baby-gym, bébés-nageurs...

Avec nos partenaires financiers, Caisse d'Allocations Familiales et Conseil départemental, nous affirmons chaque jour notre souhait d'être au plus près des besoins des familles.

Louise Bompaire
Conseillère municipale déléguée
à la Petite enfance

Grégoire de la Roncière
Maire de Sèvres
Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine



Ce guide vous présente :

- 1. Les modes d'accueil municipaux (pages 3 à 7)**
- 2. Les autres modes d'accueil à Sèvres (pages 8 et 9)**
- 3. Les lieux d'information et de rencontres (pages 10 et 11)**

1. LES MODES D'ACCUEIL MUNICIPAUX

Les établissements d'accueil de jeunes enfants ont pour but d'assurer l'accueil des tous-petits de 10 semaines à 5 ans confiés par les familles ayant leur domicile principal à Sèvres. Deux types d'accueil sont proposés :

Un accueil régulier

Celui-ci s'adresse en priorité aux familles dont les parents exercent une activité professionnelle. L'accueil régulier est contractualisé sur un temps complet ou partiel ; il définit des heures d'arrivée et de départ selon les besoins de la famille et en fonction des disponibilités des structures.

Un accueil ponctuel

Celui-là répond à la demande de familles ayant un autre mode de garde principal et souhaitant un accueil collectif à la journée ou à la demi-journée. La durée d'accueil ne peut pas être inférieure à 3 heures par jour.

Les établissements accueillent les enfants du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 18 h 30 (sauf jours fériés), hormis la structure Beaugard (8 h 15 - 17 h 45).

Des équipes pluridisciplinaires

Les professionnels auprès des enfants offrent des savoir-faire et des savoir-être acquis par des formations et des expériences variées : puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistantes petite enfance... développent des projets pédagogiques au service du tout-petit.

1.1 Les accueils collectifs

La Roseraie

40 enfants

📍 2, rue Léon Journault

☎ 01 46 26 53 04

Aurore-Gévelot

45 enfants

📍 6, rue Carle Vernet

☎ 01 41 14 12 60

La Cristallerie

25 enfants

📍 15-17, avenue de la Division-
Leclerc, 1^{er} étage

☎ 01 45 34 69 24

Beauregard*

55 enfants

📍 Villa Beauregard
69, rue Brancas

☎ 01 46 26 90 21

Petit Atelier Beauregard*

9 h – 12 h sans repas

6 enfants.

Pour les enfants de 2 ans

Même adresse

* Particularités de Beauregard :

Les enfants peuvent être accueillis entre 8 h 15 et 17 h 45. L'établissement est fermé une partie des vacances scolaires.

La lecture

Le livre est toujours présent dans le quotidien de l'enfant. Il lui offre des temps calmes, l'ouvre sur le monde, développe son imaginaire. Des conteurs d'une association sévrienne peuvent venir dans certaines structures appuyer ces temps de lecture. La médiathèque renouvelle les sélections d'ouvrages dans les structures.



1.2 Les accueils mixtes

Les accueils mixtes allient les deux systèmes, familial et collectif. Cette formule a pour but de préparer de façon progressive les enfants à la collectivité.

Les enfants de 3 mois à 15 mois/2 ans sont d'abord accueillis chez une assistante maternelle.

Ils passent une journée par semaine avec elle en structure collective. Entre 15/18 mois et 4 ans, ils sont accueillis tous les jours en accueil collectif, selon la capacité d'accueil.

Les Bas-Tillets

50 enfants dont 12 enfants en mode familial.

📍 23^{bis}, rue des Bas-Tillets

☎ 01 46 26 72 57

La place des parents

Ils sont les bienvenus dans les établissements. Ils ont accès aux locaux de vie des enfants, peuvent être sollicités pour accompagner les enfants lors de sorties ou d'événements festifs ou pour animer un atelier. Tous les savoir-faire sont les bienvenus : musique, lecture, pâtisserie,...

Le Vieux-Moulin

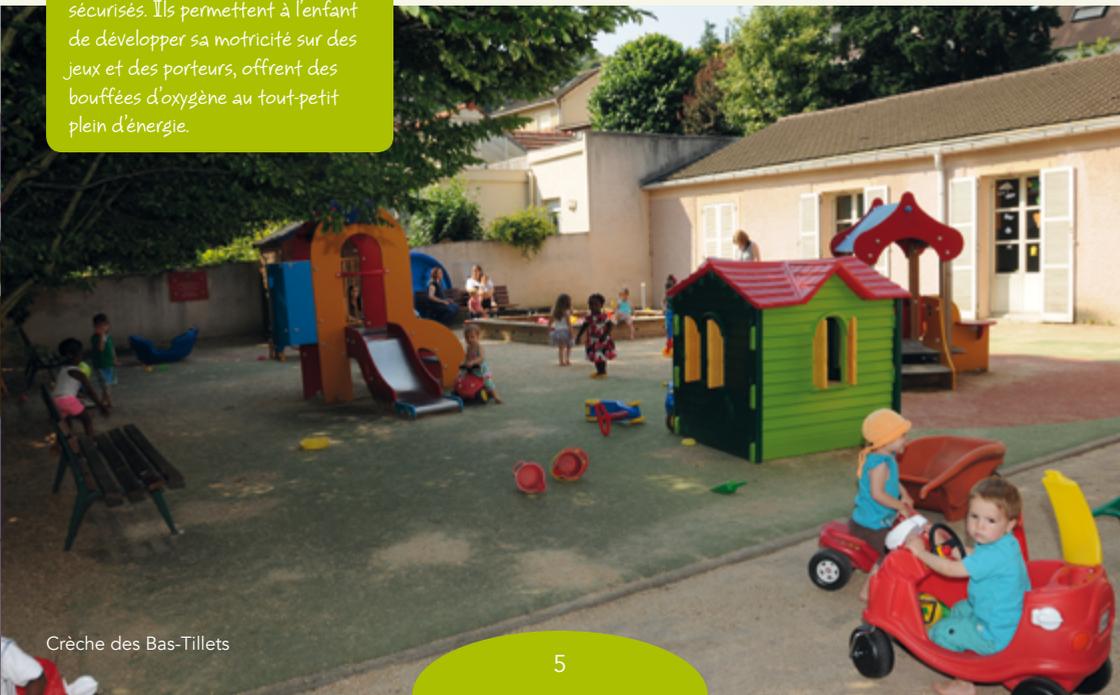
62 enfants dont 22 en mode familial.

📍 15-17, avenue de la Division Leclerc
Rez-de-Chaussée

☎ 01 46 26 55 27

Les jeux extérieurs

Toutes les structures petite enfance sont équipées d'espaces extérieurs sécurisés. Ils permettent à l'enfant de développer sa motricité sur des jeux et des porteurs, offrent des bouffées d'oxygène au tout-petit plein d'énergie.



L'allaitement maternel

À la demande des parents, les équipes soutiennent les familles qui font le choix de l'allaitement maternel.

Des biberons peuvent être remis le matin lors de l'accueil de l'enfant. Ils lui seront donnés au cours de la journée selon ses besoins.

Les repas

Ils sont élaborés sur place chaque jour par les cuisiniers. À partir de produits de saison, les menus respectent un équilibre alimentaire et permettent à l'enfant de découvrir de nouvelles saveurs, textures, odeurs... C'est un vrai éveil au goût.



1.3 Les tarifs et les pré-inscriptions

La participation demandée aux familles constitue une contribution aux frais de garde de leur enfant. Elle est définie selon le barème établi chaque année par la Caisse d'Allocations familiales.

Elle est déterminée par le contrat d'accueil qui prévoit le rythme et la durée de fréquentation dans l'établissement.

Ce taux de participation est ainsi au maximum de 3,30 € pour une famille d'un enfant.

Les pré-inscriptions pour les enfants à naître sont enregistrées à compter du 1^{er} jour du 6^e mois de grossesse et jusqu'au moment de l'entrée à l'école.

Le soutien du psychologue

Il vient en appui des équipes en favorisant la relation entre les professionnelles, l'enfant et sa famille.

Le suivi médical

Il est assuré par un médecin qui intervient dans chaque structure. Ce médecin a un rôle préventif. S'il ne prescrit pas de médicaments ou de vaccins, il suit le développement de l'enfant tout au long de son temps d'accueil.

1.4 Le contrat d'accueil en crèche

Afin d'être au plus près des besoins des familles, la ville de Sèvres offre la possibilité :

- de déduire tous les congés souhaités de leurs factures de crèche (sous réserve de respecter un préavis de 3 mois),
- d'ajuster leur contrat d'accueil jusqu'à deux fois au cours de l'année (en respectant un préavis de 2 mois).

Selon la situation professionnelle des parents, des contrats de cinq jours par semaine seront réservés aux deux parents qui travaillent à temps plein, et des contrats d'un ou deux journées pour ceux en recherche d'emploi.

Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, notamment Vigipirate, les enfants sont accueillis au plus tard à 9 h 30. Ils ne peuvent pas quitter l'établissement avant 16 h. Les parents n'ont plus accès aux crèches entre 9 h 30 et 16 h.

Les fermetures annuelles des crèches s'organisent de la façon suivante : une semaine pendant les fêtes de fin d'année, une semaine au printemps et trois semaines l'été, hors Beauregard qui ferme dix semaines par an.



Ouverture aux langues

Les enfants qui ne parlent pas français à la maison sont accueillis dans les structures Petite enfance selon les capacités d'accueil. Le dialogue avec les parents ou l'enfant se fait en français, en anglais voire même dans la langue d'origine quand cela est possible. L'arrivée à l'école en sera d'autant facilitée.

2. AUTRES POSSIBILITÉS D'ACCUEIL À SÈVRES



2.1 Les assistants maternels indépendants*

Les assistants maternels exerçant à titre libéral reçoivent un agrément des services de la P.M.I du Département. Ils sont encadrés et soutenus par les puéricultrices de secteur. L'agrément, obtenu après formation de l'assistant maternel, assure les parents que l'assistant maternel remplit certaines conditions dans les domaines du logement, des qualités éducatives et de la santé. Il est révisé tous les 5 ans.

2.2 Les auxiliaires parentaux au domicile des parents*

Ils/elles exercent au domicile des parents, le plus souvent en garde alternée entre deux familles. Ils/elles peuvent être diplômés ou non de la petite enfance.

* Vous pouvez également obtenir des informations auprès de notre service municipal, le Relais Assistants Maternels pour ces deux modes de garde, contact ci-après.

Le contrat de travail de l'assistant maternel et de l'auxiliaire parental

Un contrat est passé entre les parents et l'assistant maternel ou l'auxiliaire parental, qui détermine les tarifs, les horaires et les modalités de la garde de l'enfant.

Les aides financières

Ces modes de garde au domicile de l'assistant maternel ou au domicile des parents sont accessibles à de nombreuses familles grâce aux différentes aides financières :

- aide de la CAF (la PAJE - prestation d'accueil du jeune enfant, prise en charge des cotisations sociales à 100% de l'assistant maternel ou à 50 % de l'auxiliaire parental)
- aide du conseil départemental des Hauts-de-Seine (BBdom)
- aide de l'État (crédit d'impôts).

2.3 La crèche parentale

Crèche parentale « Au Pays des Merveilles »

12 enfants

📍 39, rue de la Garenne

☎ 01 46 26 12 29

📄 Inscription directement auprès de la crèche parentale

Cette structure, subventionnée par la commune, est gérée par une association de parents. Elle fonctionne du lundi au vendredi.

2.4 Micro crèche

Micro crèche Koala kids

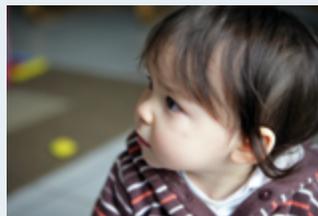
10 enfants

📍 14, avenue de la Cristallerie

☎ 01 46 89 18 05

📄 Inscription directement auprès de la micro-crèche

Elle fonctionne du lundi au vendredi.



Réunions d'information sur les modes de garde

Afin d'aider les parents et futurs parents à mieux appréhender les différents modes d'accueil disponibles sur le territoire communal, des réunions d'information sont organisées tous les deux mois :

Dates des réunions disponibles sur www.sevres.fr rubrique Être Sévrien/Famille/Les plus petits.

Scanner ce QRcode pour accéder à la rubrique.

📍 Au Relais assistants maternels - Maison de la Famille

64, rue des Binelles

🕒 De 18 h à 19 h 30



Organismes liés à la petite enfance

C.A.F. - Service des allocations familiales - Caisse de Boulogne

📍 59, rue de Billancourt, ☎ 0810 25 92 10

🕒 du lundi au vendredi de 9 h à 16 heures

www.mon-enfant.fr ou www.92.caf.fr

Conseil départemental des Hauts-de-Seine

🌐 Site internet : www.hauts-de-seine.net Espace : Solidarités, Enfance famille.

3. LES LIEUX D'INFORMATION ET DE RENCONTRES À SÈVRES

3.1 Le Relais Assistants Maternels (RAM)



Équipement municipal rattaché à La Direction des Services de la Famille, de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Relais Assistants Maternels est un lieu d'échanges, de rencontres et d'informations pour les familles et les assistants maternels.

- 📍 RAM
64, rue des Binelles
- ☎ 01 41 14 97 20
- ✉ ram@ville-sevres.fr

Tous les mardis matins, le RAM se déplace aux Bruyères où il accueille enfants et assistants maternels pour une matinée de jeux.

Accueil sur rendez-vous : les lundis jusqu'à 19 h et jeudis jusqu'à 17 h

Accueil sans rendez-vous : Tous les mercredis entre 13 h et 17 h

Le RAM propose :

Des informations pour les parents :

- les modes d'accueil de la petite enfance à Sèvres
- la liste des assistants maternels disponibles
- la réglementation applicable aux assistants maternels, les démarches administratives, les prestations familiales, les droits des employeurs, la fiscalité
- une aide à l'élaboration de documents (contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration CAF et URSSAF).

Des informations pour les assistants maternels :

- soutien et accompagnement dans l'exercice de la profession

- accès à la formation continue et évolution du métier
- réglementation applicable aux assistants maternels, leurs droits, leurs devoirs
- échanges avec d'autres professionnels, documentation professionnelle actualisée, analyse de pratiques.

Des informations pour les futurs assistants maternels :

- la profession
- la procédure d'agrément.

Un espace de jeux pour les enfants et leurs assistants maternels tous les matins :

Sur inscription de l'assistant maternel et après accord des parents.

3.2 La Maison de la Famille

Des professionnels des relations familiales à votre service :

📍 64, rue des Binelles 📞 01 45 07 21 38 🌐 www.mdlf-sevres.org

3.3 Le lieu d'accueil enfants parents - La Maison des petits pas

Pour venir jouer avec son enfant et rencontrer des professionnels de la Petite Enfance.

📍 Maison de la Famille - 64, rue des Binelles 📞 01 45 07 21 38

3.4 Aide pour l'emploi familial et le Baby-sitting

• l'esc@le met en relations parents et baby-sitters

📍 51, Grande Rue 📞 01 41 14 12 20

• De nombreuses associations proches de Sèvres peuvent vous aider dans le recrutement d'un(e) baby sitter ou d'un(e) auxiliaire parental(e).

3.5 La PMI (Protection maternelle infantile)

Pour le suivi de la grossesse et/ou du nouveau-né par une équipe pluridisciplinaire : puéricultrices, auxiliaires de puériculture, médecins, sages-femmes...

📍 64, rue des Binelles 📞 01 46 26 42 34

Des loisirs avec mon bébé ou avant sa naissance

• Femme enceinte à la piscine

🕒 Le samedi de 10 h 30 à 11 h 30

📍 Piscine de Sèvres

📄 <https://sevres-associatif.fr/canare>

• Des contes

🕒 Le mercredi matin à 10 h 30

📍 Médiathèque de Sèvres

📄 <https://mediatheque.sevres.fr>

• Bébé nageurs (dès 4 mois)

🕒 Le samedi de 8 h 30 à 9 h

📍 Piscine de Sèvres

📄 <https://sevres-associatif.fr/canare>

• Des livres, des disques et des films pour les moins de 3 ans

🕒 Du mardi au samedi

📍 Médiathèque de Sèvres

📄 <https://mediatheque.sevres.fr>

• Bébégym à partir de 2 ans

🕒 Le samedi matin de 9 h à 9 h 45

📍 Gymnase des cent gardes

📄 www.jeunesevrienne.fr

DIRECTION DES SERVICES DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Service de la Petite Enfance

INSCRIPTIONS :
AU SERVICE DU PREMIER ACCUEIL
54, Grande-Rue
☎ 01 41 14 10 10

Lundi, mercredi :
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Mardi de 12 h à 17 h 30
Jeudi de 13 h 30 à 18 h
Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
Le samedi matin de 8 h 30 à 12 h

RENSEIGNEMENTS :
AU SERVICE PETITE ENFANCE
54, Grande-Rue
☎ 01 41 14 11 39

Lundi, mercredi, vendredi :
De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Mardi de 12 h à 17 h 30*
Jeudi de 13 h 30 à 18 h **
Le samedi matin : de 8 h 30 à 12 h
* sauf vacances scolaires (13 h 30 – 17 h 30)
** sauf vacances scolaires (13 h 30 – 17 h 30)

www.sevres.fr



Que fait bébé quand je travaille ?

Découvrez l'accueil du petit enfant à Sèvres en regardant la vidéo dédiée sur le site de la ville : www.sevres.fr/etre-sevrien/familles/les-plus-petits ou scannez ce QRcode pour accéder à la vidéo.

